

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2017

Présents : M.C. BAPTISTE - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - A. DUBOIS - M. GOUEFFON - F. JOUANET - J.M. LAROCHE - G. LELAY- D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD J. PERICHON - M. SIMON - B. TRONCIN - D. VIZIER

Absent : M. MUSSIER (Procuration à Michel SIMON)

Secrétaire de séance : Dominique VIZIER

### Ordre du jour :

#### ↳ Comm aggro : création compétence « ouvrages structurants - 2<sup>ème</sup> pont sur l'Allier » :

Par délibération en date du 29 septembre 2017, le conseil communautaire a donné un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé « ouvrages structurants : 2<sup>ème</sup> pont sur l'Allier à Moulins et des aménagements annexes ».

Il convient de se prononcer sur cette évolution des statuts.

Jean Michel LAROCHE explique que cela concerne entre autre la construction d'un nouveau pont à Moulins entre le pont existant et l'Ovive prévu pour 2020 pour un coût total de 30 millions d'euros dont 9.5 à la charge de la communauté d'agglomération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### ↳ Demande acquisition terrain par Mme CHEVALEYRE et Mme DAGOURET-M. ENGOUANG :

Mme CHEVALEYRE, 11 Allée Albert Camus souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune (environ 75 m<sup>2</sup>) pour un montant de 1 000 €.

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

Mme DAGOURET et M. ENGOUANG, 9 Allée Albert Camus ont aussi le projet d'acquérir une parcelle de 148 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 500 €.

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

Guy LELAY s'interroge sur le fait que les terrains fassent partie du domaine privé ou public de la commune. A son avis les parcelles relèvent du domaine public et sont inaliénables.

Michel SIMON lui répond que suite aux informations du contrôle de légalité de la Préfecture, rien ne s'opposait à la vente.

#### ↳ Arrêté des comptes complexe sportif et tennis :

La Société d'Équipement de l'Auvergne nous a transmis l'arrêté des comptes au 10 octobre 2017 de la construction du complexe sportif. L'état des dépenses est arrêté à la somme de 1 388 500,13 € TTC. L'état des recettes est arrêté à la même somme. Ce bilan fait donc ressortir un solde de 0 €. Il convient d'approuver le bilan présenté par la SEAU et de donner quitus à la SEAU pour l'exécution de sa mission financière et technique.

Didier PAQUERIAUD expose le bilan financier et précise qu'il reste la somme de 997.58€ et que le projet a été subventionné à hauteur de 293 800 €. Guy LELAY ne comprend pas que l'arrêté des comptes présenté par la SEAU englobe l'achat des rouleaux alors que ces derniers n'étaient pas prévus dans le marché initial, la SEAU n'est pas concernée par cet achat. Il s'interroge sur l'état des dépenses arrêté à la somme de 1 388 500.13€ alors que la somme budgétisée au programme du complexe sportif s'élève à 1 373 871.15€. Il lui est

répondu que des financements restant dans ce projet, ceux-ci ont pu l'être sans rémunération supplémentaire pour la SEAU, celle-ci étant forfaitaire de 31170 € hors révision de prix.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

↳ Convention CDG 03 - Médecine du travail :

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion ayant évolué, une nouvelle convention a été établie et doit être approuvée.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Décisions modificatives :

\* Le mandat concernant le versement de la participation à la SEAU pour la ZAC a été rejeté par la Trésorerie. L'imputation budgétaire (6288 en fonctionnement) ne convient pas, il faut l'imputer à l'article 2764 (en investissement). Il convient de faire une décision modificative afin de basculer la somme de 40 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

\* Pour permettre le paiement de la facture de M. CHERPRENET concernant le cadre de la toile de l'église, il convient de prendre une décision modificative pour inscrire les crédits manquants (soit 1 064 €) au programme 1608. Cette somme peut être prise sur le programme 1704 « Achat de véhicule ».

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Règlement MDA et tarifs de location :

Il convient d'établir un règlement pour l'utilisation de la Maison des Associations ainsi qu'un tarif pour les locations.

Le règlement est présenté au Conseil. Il a été préparé avec les commissions communication et vie associative et présenté comme projet en réunion du comité inter associatif.

Guy LELAY regrette qu'il n'ait pas été envoyé à tous les élus à l'avance pour pouvoir l'étudier et que les tarifs n'aient pas été vus en commission des finances et qu'il devait être le seul à ne pas être au courant. Jean Michel Laroche demande qu'un contrat de location précis soit rédigé ce qui n'est pas le cas actuellement pour la salle polyvalente et qu'il serait pertinent qu'il n'y ait qu'un règlement unique pour la salle polyvalente et la maison des associations.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Avenant CCAB :

Le marché passé avec le bureau « Réalités » concernant l'étude de faisabilité relative à l'aménagement du Bourg nécessite l'établissement d'un avenant afin d'étendre le périmètre de l'étude à l'intersection de la Rue de la Gare avec la RN 7 et la Rue Louis Ganne. Le montant de cet avenant s'élève à 1 900 € HT soit 2 280 € TTC.

Jérôme PERICHON fait remarquer que la commune s'implique vraiment pour les commerçants en intégrant dans le CCAB2 le financement de la nouvelle signalétique alors qu'elle n'y est pas obligée. Une réunion de tous les intervenants aura lieu le 22 novembre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## ↳ Questions diverses :

Michel SIMON informe le conseil que le permis de centrale photovoltaïque fait l'objet de deux recours par Messieurs GAGNOL Alain, SIRET Fabrice et Jean-Guy, Madame VOCAT Nathalie et Monsieur ORAMBOT pour l'association « Bien Vivre à Bessay ». Guy LELAY demande pourquoi le conseil n'a pas été consulté alors que le Préfet avait demandé son avis en début d'enquête publique. Michel SIMON lui répond que le projet étant sur les terres de la commune, cet avis était forcément favorable pour la majorité des conseillers. Guy LELAY fait part d'une réunion de concertation organisée par le secrétaire général de la Préfecture avec les parties requérantes. Le Maire confirme cette réunion et comprend la volonté de la Préfecture de connaître les raisons de ces nouveaux recours à Bessay alors que des projets identiques ont déjà été réalisés dans le département.

Le comité des fêtes se réunira le 17 novembre pour essayer de reformer un bureau.

Le club de Judo sera mis en sommeil. La Sainte Cécile aura lieu le 18 novembre, la cérémonie des nouveaux habitants le 24 novembre et le repas de fin année le 08 décembre. Michel SIMON informe également le Conseil du début d'une procédure de reprise de tombes au cimetière.

Martine GOUEFFON fait le compte-rendu du conseil d'école de la maternelle. Il y a 56 élèves avec 2 maîtresses à plein temps et une uniquement les matins. La directrice souhaiterait que les TAP soient abandonnés et revenir à la semaine de 4 jours.

Le Téléthon aura lieu le 09 décembre avec les mêmes activités que l'an passé.

Céline CHEVALIER fait le compte-rendu du conseil d'école de l'élémentaire. Les effectifs sont de 84 élèves. Loïc souhaite faire participer les associations, les entreprises locales et le RAM au nouveau PEDT (projet éducatif territorial).

Guy LELAY demande si les travaux sont terminés au chemin des Robinats et souhaiterait que les accotements soient revus car il les juge dangereux. Il signale que des bardeaux sont tombés de la maison appartenant à la commune Rue Charles Louis Philippe. Michel SIMON indique que l'entreprise VALNAUD doit intervenir. Guy LELAY demande si la subvention pour les conscrits a été versée, car il se dit que l'argent récolté va être redistribué entre les conscrits ce qui est contraire aux statuts de l'association.

Bernard TRONCIN demande pourquoi il n'y a pas de végétation devant la maison de Mme TURPIN. Celle-ci préfère entretenir et désherber son trottoir.

Arnaud DUBOIS demande s'il est possible que des élus de Trezelles viennent prendre des informations sur les techniques alternatives de traitement des espaces. L'APC de Bessay est montrée en exemple pour la qualité de son service et devrait accueillir de nouvelles personnes en formation pour les APC qui vont s'ouvrir. Arnaud DUBOIS annonce pour le 20 mai une manifestation musique rétro auto (balade, repas, concert).

Jean Michel LAROCHE fait part de quelques informations du dernier Conseil Communautaire, notamment l'arrivée de 50 vélos à assistance électrique et de 20 vélos classiques et de leurs conditions d'utilisation et aussi de l'éventuel passage en CDAC (commission d'aménagement commerciale) des enseignes dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup>. Il évoque aussi le devenir de la Maison Saint Joseph.

Dominique VIZIER fait part de l'A.G. du Comité de Gestion de la Cantine du 25 septembre. Il en ressort un résultat bénéficiaire (prix moyen à 1.68 € et le ticket à 2€), le nombre moyen d'enfant est de 88, la majeure partie des produits sont pris maintenant au Panier Sympa, à la Boucherie et aux deux boulangeries. Le repas de fin d'année de la cantine aura lieu le 22 décembre à la cantine au lieu de la salle polyvalente. Une fiche d'inscription au mois sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier pour permettre d'optimiser les commandes.

Marie Claude BAPTISTE a assisté à l'AG du club informatique et du Tarot. Elle assistera le 16 novembre à une réunion avec la Croix Rouge, l'Assistante Sociale et Mme RESSOT pour faire le point sur les familles en difficultés. Les colis du CCAS pour Noël seront préparés le 16 décembre.

Didier PAQUERIAUD a assisté à l'AG du Tennis. Le store du club house n'a toujours pas été réparé par AMS.

Séance levée à 22 h 45.